

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : Budget primitif 2025

Il est proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approuver le budget 2024 qui s'équilibre comme suit :

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes	€	758 945,00	53 000,00
Dépenses	€	758 945,00	53 000,00

Entendu la présentation du directeur,

Vu le budget détaillé transmis

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

-Approuve le budget 2025 tel que présenté

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du Conseil
d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:51

Nature Délibérations
Matière Fonction publique | Personnel contractuel | Délibérations et conventions
Référence de l'acte **0032025**
Designation Budget 2025
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 16:01:20 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:39

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:26:01

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0032025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0032025BUDGET2025.pdf, 189 Ko, 1 page(s)
Annexes BUDGET2025VOTE.pdf, 63 Ko, 5 page(s)
budgetprimitif2025.pdf, 172 Ko, 8 page(s)

Aperçu de l'acte principal

CASSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
N° 2025/003

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Orientation et de Surveillance
séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (vices), Guennane SAMR (vices), Arnaud BERNIZ (vices), Clément FISSERON.

Absent(s) excusé(s) : Mathieu ELZEN, Florence LEGROS, Sylvie SARGICON, Michel FICX.

Nombre d'adhésionnaires en exercice : 9 - Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) était atteint.

Ordre du jour proposé :
Mathieu ELZEN à Nadège NICOLAS
Florence LEGROS à Clément FISSERON
Sylvie SARGICON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNIZ

Objet : Budget primitif 2025.

Il est proposé au Conseil d'Orientation et de Surveillance d'approuver le budget 2025 qui s'équilibre comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Recettes €	758 945,00	53 000,00
Dépenses €	758 945,00	53 000,00

Entendu la présentation du directeur,
Vu le budget détaillé transmis.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité,
Approuve le budget 2025 tel que présenté.

Pour servir de copie,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du Conseil
d'Orientation et de Surveillance

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement. Ainsi, il appartient au COS de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément à l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'une activité plus soutenue, il y a lieu de créer un emploi pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} mai 2025.

Cet agent assurera la fonction de conseiller prêt sur gage et assistant comptable.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

- Créée, à compter du 01 mai 2025 un poste non permanent, sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe relevant de la catégorie C à 35 heures par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité,
- Autorise le recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique dans les conditions susvisées,
- Fixe la rémunération de l'agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :
La rémunération de ces agents sera fixée sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, en tenant compte des qualifications et de l'expérience de l'agent recruté.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération de ou des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:51

Nature Délibérations
Matière Fonction publique | Personnel contractuel | Délibérations et conventions
Référence de l'acte **0102025**
Designation Autorisation de recrutement d'un agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:58:16 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:37

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:20:02

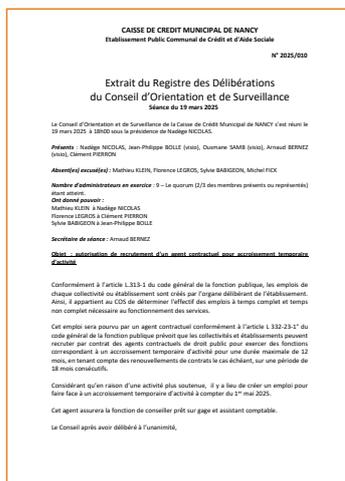
Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0102025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0102025autorisationderecrutementdunagentcontractuelpouraccroissementtemporair
edactivite.pdf, 250 Ko, 2 page(s)

Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 332-13 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;

Les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les cas limitativement fixés par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique à savoir:

- Lorsqu'ils sont autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel,
- Lorsqu'ils sont indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales (maximum 6 mois),
- Lors d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,

- Lors d'un congé régulièrement accordé en application du code général de la fonction publique [congés annuels, congés pour raisons de santé (CMO, CLM, CLD, CITIS, CGM), congés maternité ou pour adoption, congé paternité, congé de présence parentale, congé parental],
- Ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Les contrats établis sur ce fondement sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer.

Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Enfin, tout recrutement d'un agent contractuel pour pourvoir un emploi permanent relevant des cas de recours aux agents contractuels dans la Fonction Publique Territoriale prévus notamment à l'article L. 332-13 précité est organisé conformément à la procédure de recrutement interne à l'établissement permettant de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le directeur à recruter, dans le respect de la procédure recrutement et du décret n° 2019-1414 précité, des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles sur toute la durée du mandat.
- Autorise le Directeur à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- Précise que les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2025

Pour extrait conforme,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:51

Nature Délibérations
Matière Fonction publique | Personnel contractuel | Délibérations et conventions
Référence de l'acte **0092025**
Designation Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:57:35 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:36

Accepté par la (Sous-)Préfecture

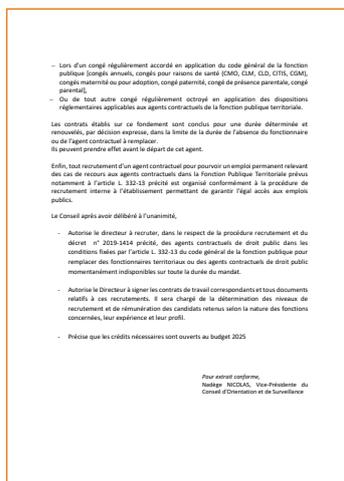
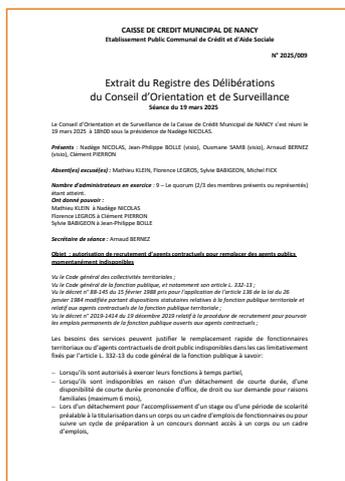
Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:19:21

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0092025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0092025Recrutementdunagentcontractuelsurunemploipermanentenlabsencedefoncti
onnairesusceptiblesdassurerlesfonctions correspondantes-Copie.pdf, 283 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent en l'absence de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

Vu l'article L332-8 1°, 2° du code général de la fonction publique

Vu la vacance de poste n° V054241209000180001, arrêté n°2024-451,

Vu les entretiens de recrutements qui se sont tenus le 04 mars 2025,

Vu le PV des entretiens réalisé par le CDG54 dans le cadre de la mission d'assistance au recrutement,

Vu qu'aucun fonctionnaire ne peut occuper les fonctions correspondantes,

Le directeur rappelle que, conformément à l'article L. 332-8 1°, 2° du code général de la fonction publique, un emploi permanent du niveau de la catégorie A, B ou C peut être occupé par un agent contractuel lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.

Il précise qu'un agent de l'établissement, adjoint administratif principal 1^{ère} classe, va faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} juin 2025, laissant vacant le poste de conseiller prêt sur gage assistant comptable au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé de recourir à un contrat à durée déterminée d'une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une

durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

-Autorise le recrutement d'un agent contractuel sur emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions de conseiller prêt sur gage et assistant comptable à temps complet à raison de 35/35^{ème}, pour une durée déterminée de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2025,

-Précise que la rémunération de l'agent sera calculé par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération du 14 décembre 2018 n°2018/036,

-Précise que la dépense correspondante est inscrite au chapitre 61 article 6120 du budget primitif 2025.

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:51

Nature Délibérations
Matière Fonction publique | Personnel contractuel | Délibérations et conventions
Référence de l'acte **0082025**
Designation Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent en l'absence de fonctionnaire
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:56:34 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:35

Accepté par la (Sous-)Préfecture

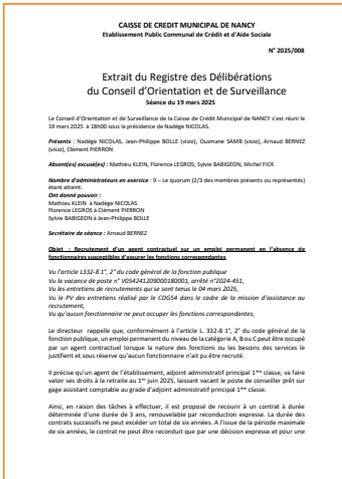
Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:20:02

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0082025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0082025Recrutementdunagentcontractuelsurunemploipermanentenl'absencedefoncti
onnairessusceptiblesdassurerlesfonctionsrespondantes.pdf, 282 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : Suivi des demandes et rapport du médiateur 2024

- Suivi des demandes adressées au Crédit municipal de Nancy en 2024

En 2024, la Caisse de Crédit municipal de Nancy a reçu, soit par voie postale, soit par courrier électronique, 32 demandes (43 en 2023), relatives aux domaines suivants :

RUBRIQUE	NOMBRE DE RECLAMATIONS RECUES
Comportement vis-à-vis de la clientèle	0
Information-Conseil	10
Qualité de l'offre	0
Tarifcation	0
Défaut ou mauvaise exécution d'une opération	0
Délais de traitement d'une opération	0
Mise en place d'un crédit, déblocage des fonds, refus d'octroi de crédit	0
Surendettement, demande de réaménagement de dettes	34
Autres	0
Demandes des autorités (police, justice, impôts, ...)	0

Chacune de ces demandes a fait l'objet d'une réponse écrite de la part de la Direction de la Caisse. Le délai moyen de réponse est de moins de 4 jours.

Outre la réponse aux 10 demandes d'information, les 18 demandes d'accords de paiement ont toutes reçu une réponse positive. Les seules réponses « négatives » concernent les demandes des « autorités ».

- Aucun dossier n'a, à notre connaissance, été soumis au médiateur. 4 déclarations ont été faites en 2024 auprès de TRACFIN.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

-Prend acte de ces deux comptes rendus

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:52

Nature Délibérations
Matière Autres domaines de competences | Autres domaines de competences des communes
Référence de l'acte **0072025**
Designation Rapport du médiateur
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:51:58 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:34

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:20:02

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0072025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0072025MEDIATEUR.pdf, 260 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal

CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
N° 2025/007

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Orientation et de Surveillance
Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Monsieur NICOLAS.

Présents : Monsieur NICOLAS, Jean-Philippe BOLLÉ (voté), Dominique SAMB (voté), Arnaud BERNIZ (voté), Clément PIERSON.

Absent(e)s excusé(s) : Mathieu KILIN, Florence LIGROS, Sylvie BAGGION, Michel FICK.

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 - Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) était atteint.

Ont donné pouvoir :
Mathieu KILIN à Monsieur NICOLAS
Florence LIGROS à Clément PIERSON
Sylvie BAGGION à Jean-Philippe BOLLÉ

Secrétaire de séance : Arnaud BERNIZ

Objet : Suivi des demandes et rapport du médiateur 2024

► Suivi des demandes adressées au Crédit municipal de Nancy en 2024

En 2024, la Caisse de Crédit municipal de Nancy a reçu, soit par voie postale, soit par courrier électronique, 32 demandes (31 en 2023), relatives aux domaines suivants :

RUBRIQUE	NOMBRE DE RECLAMATIONS RECUES
Comptes bancaires, de la carte de débit	10
Chèques de crédit	10
Cartes de crédit	10
Prêts	10
Crédit de consommation	10
Crédit de consommation renouvelable	10
Crédit de consommation renouvelable à taux fixe	10
Crédit de consommation renouvelable à taux variable	10
Crédit de consommation renouvelable à taux fixe et variable	10
Crédit de consommation renouvelable à taux fixe et variable (hors crédit de consommation)	10
Autres	10
Autres	10
Autres	10

Chaque demande est traitée dans un délai de 4 jours à compter de la date de réception de la demande. Le délai moyen de réponse est de moins de 4 jours.

Outre la réponse aux 32 demandes d'information, les 32 demandes d'accords de paiement ont toutes reçu une réponse positive. Les seules réponses « négatives » concernent les demandes des « absents ».

► Aucun dossier n'a, à notre connaissance, été soumis au médiateur. 4 déclarations ont été faites en 2024 après de TRACTIF.

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

► prend acte de ces deux comptes rendus.

Pour en être certain,
Monsieur NICOLAS, Vice-Président du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : Rapports de contrôle interne 2024

Vu les articles 258 à 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR),

Vu l'examen de ces rapports en comité d'audit,
Entendu la présentation du contrôleur interne,

Le Conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

-Prend acte du Rapport 2024 sur le contrôle interne et du Rapport 2024 sur le contrôle interne dédié à la LCB-FT et au gel des avoirs

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:52

Nature Délibérations
Matière Autres domaines de competences | Autres domaines de competences des communes
Référence de l'acte **0062025**
Designation Rapports de contrôle interne 2024
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:51:30 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:33

Accepté par la (Sous-)Préfecture

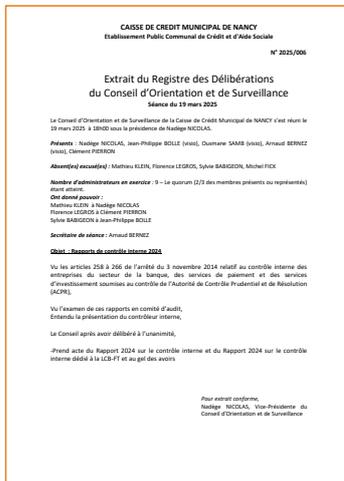
Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:20:02

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0062025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0062025CONTROLEINTERNE.pdf, 187 Ko, 1 page(s)
Annexes RapportdecontroleinterneLCB-FT2024.pdf, 369 Ko, 12 page(s)
Rapportdecontroleinterne2024.pdf, 433 Ko, 16 page(s)

Aperçu de l'acte principal



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : Mandats du Commissaire aux Comptes titulaire et du Commissaire aux Comptes suppléant

Vu le code monétaire et financier, et notamment les articles L511-38, L511-39 et D511-8,

Vu l'avis du Comité d'Audit réuni le 05 mars 2025,

Vu l'examen des candidatures au marché à procédure adaptée,

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

-Nomme la Société BATT AUDIT (RCS 414 570 622), 58 boulevard d'Austrasie 54 000 Nancy – représentée par Madame Lise DAUDIER DE CASSINI, comme Commissaire aux Comptes titulaire pour les exercices 2025 à 2031,

-Nomme la Société SARL REVILEC AUDIT (RCS 484 943 626) - 58 boulevard d'Austrasie 54 000 Nancy- représentée par Madame Jehanne GARRAIT comme Commissaire aux Comptes suppléant pour les exercices 2025 à 2031,

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du Conseil
d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:52

Nature Délibérations
Matière Commande Publique | Actes speciaux et divers
Référence de l'acte **0052025**
Designation Mandat du commissaire aux comptes
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:49:30 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:32

Accepté par la (Sous-)Préfecture

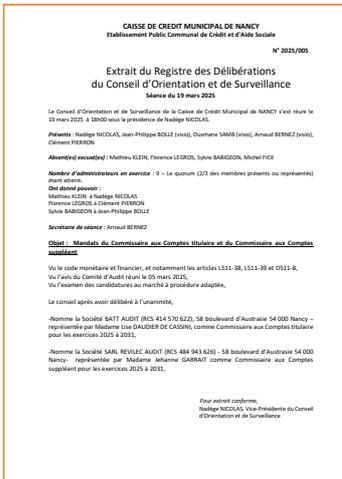
Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:20:02

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0052025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0052025MANDATDUCAC.pdf, 185 Ko, 1 page(s)
Annexes *aucune*

Aperçu de l'acte principal



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : Fixation du quantum (prêt au gramme d'or)

Vu le code monétaire et financier,

Vu la délibération n°007/2021 du 12/01/2021 autorisant le Directeur à faire évoluer le prêt au gramme d'or en fonction des cours,

Vu l'accord écrit du commissaire-priseur,

Vu la consultation du Conseil d'Orientation et de Surveillance par courriel en date du 13/02/2025,

Depuis le 29/02/2025, le quantum pour le prêt sur les bijoux en or est fixé selon la grille ci-dessous :

1. Or 22 carats : 38€/g
2. Or 18 carats : 35€/g
3. Or 14 carats : 24€/g (uniquement avec poinçon)
4. Or 9 carats : 16€/g (uniquement avec poinçon)

Les montants ci-dessus sont relevés de 1€ en cas de vente requise.

Cette mesure porte à la fois sur les engagements et sur les renouvellements de contrats.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

-Approuve l'augmentation du quantum

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du Conseil d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:52

Nature Délibérations
Matière Finances locales | Divers
Référence de l'acte **0042025**
Designation Fixation du quantum
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:48:31 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:31

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:20:02

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0042025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0042025FIXATIONDUQUANTUM.pdf, 224 Ko, 1 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal

CASSE DE CREDIT MUNICIPAL DE NANCY
Etablissement Public Communal de Crédit et d'Aide Sociale
N° 2025/004

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Orientation et de Surveillance
Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Casse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLÉ (vici), Guillaume SAMB (vici), Arnaud BERNÉZ (vici), Clément FERRON (vici).

Absent(s) excusé(s) : Mathieu ELÉN, Florence LIGROS, Sylvie BABIGON, Michel FIECK.

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 - Le quantum (27) des membres présents ou représentés était atteint.

Ont été présents :
Mathieu ELÉN, à Nadège NICOLAS
Florence LIGROS, à Clément FERRON
Sylvie BABIGON, à Jean-Philippe BOLLÉ

Secrétaire de séance : Arnaud BERNÉZ

Objet : Fixation du quantum (prêt au gramme d'or)

Vu le bilan financier en exercice.
Vu la délibération n°2023/2024 du 12/02/2024 autorisant le Directeur à faire évoluer le prêt au gramme d'or en fonction des cours,
Vu l'accord écrit du commissaire principal,
Vu la composition du Conseil d'Orientation et de Surveillance par courriel en date du 12/02/2025,

Depuis le 20/02/2025, le quantum pour le prêt sur les bijoux en or est fixé selon la grille ci-dessous :

- 0,10 carat : 194,00
- 0,20 carat : 194,00
- 0,30 carat : 194,00
- 0,40 carat : 194,00
- 0,50 carat : 194,00

Les montants ci-dessus sont réduits de 2€ en cas de vente rapide.
Cette mesure porte à la fois sur les engagements et sur les renouvellements de contrats.

Le conseil après avis délibéré à l'unanimité,
Approuve l'augmentation du quantum

Pour servir conforme,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du Conseil
d'Orientation et de Surveillance

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : Adhésion à l'association APROFIN

Le Crédit Municipal de Nancy, en plus d'être un établissement public est un établissement de crédit, qui doit répondre aux exigences de la réglementation bancaire.

L'association APROFINANCE, association interprofessionnelle de la banque, de la finance, du droit et du chiffre a pour vocation de permettre la rencontre et l'échange au bénéfice de notre région et de ses entreprises.

APROFIN en Lorraine a déjà à son actif des relations anciennes et solides avec l'Université de Lorraine et la Maison de la Finance, tant dans le domaine de la formation initiale que continue.

APROFIN en Lorraine organise des Clubs Experts sous le regard croisé des avocats, notaires, fiscalistes juristes, experts comptables, commissaires aux comptes, universitaires, banquiers et assureurs, source d'enrichissement mutuel des pratiques.

APROFIN en Lorraine participe et coanime aux cotés de la CCI de Lorraine et des territoires, des actions économiques d'envergure : colloques, matinales, after-work, animation de LorNTech et FinTech....

Enfin, APROFIN en Lorraine participe aux réunions nationales des Places Financières afin de contribuer au rayonnement de la Région Grand Est.

Il est proposé l'adhésion du Crédit Municipal de Nancy à l'association APROFIN. Intégrer ce réseau permettra notamment :

- de renforcer l'expertise et la veille réglementaire,
- de partager des expériences et bonnes pratiques avec d'autres acteurs de la finance

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 250 euros.

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité (Jean Philippe Bolle en tant que Président d'APROFIN ne participe pas au vote),

-Accepte l'adhésion du Crédit Municipal de Nancy à l'association APROFIN

-Donne mandat au directeur pour la signature de la demande d'adhésion et la représentation du Crédit Municipal au sein de l'association

-D'inscrire la somme correspondante au budget 2025

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception

Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:52

Nature Délibérations
Matière Autres domaines de competences | Autres domaines de competences des communes
Référence de l'acte **0022025**
Designation Adhésion à l'association APROFIN
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:47:50 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:30

Accepté par la (Sous-)Préfecture

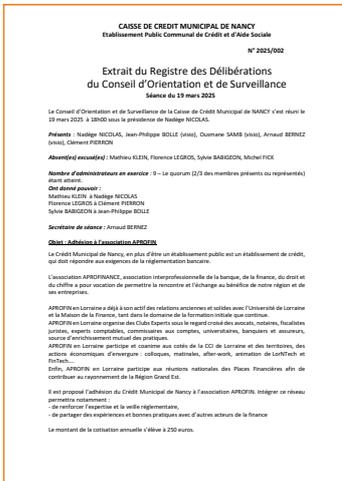
Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:30:02

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0022025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0022025ADHESIONALASSOCIATIONAPROFIN.pdf, 224 Ko, 2 page(s)
Annexes aucune

Aperçu de l'acte principal



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 19 mars 2025

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 19 mars 2025 à 18h00 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Jean-Philippe BOLLE (visio), Ousmane SAMB (visio), Arnaud BERNEZ (visio), Clément PIERRON

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Florence LEGROS, Sylvie BABIGEON, Michel FICK

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS

Florence LEGROS à Clément PIERRON

Sylvie BABIGEON à Jean-Philippe BOLLE

Secrétaire de séance : Arnaud BERNEZ

Objet : Compte financier de l'agent comptable/ Présentation du rapport d'activité 2024/ Rapports du commissaire aux comptes / Approbation des comptes de l'exercice 2024 et affectation du résultat

Vu le code monétaire et financier et notamment les articles 514-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2024/002 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 13/03/2024 relative au budget primitif 2024 ;

Vu la délibération n°2024/009 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 29/05/2024 relative à la décision modificative n°1

Vu la délibération n°2024/010 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 16/10/2024 relative à la décision modificative n°2,

Vu la délibération n°2024/017 du Conseil d'Orientation et de Surveillance du 11/12/2024 relative à la décision modificative n°3,

Vu le rapport de gestion 2024,

Vu les rapports du Commissaire aux comptes ;

Vu le compte financier de l'Agent comptable,

Considérant la demande formulée auprès de l'ACPR le 27 février 2025 pour l'affectation du résultat,

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : prend acte du rapport d'activités 2024 et approuve les comptes 2024

Article 2 : approuve le rapport financier de l'agent comptable pour l'exercice 2024

Article 3 : report de net déficitaire de la section de fonctionnement (40 217.59€) en diminution des réserves (compte 111000).

Article 4 : reporte le résultat excédentaire de la section d'investissement (7 505.06 €) au budget 2025 (c/001 excédent d'investissement)

Pour extrait conforme,

Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance

Accusé de réception Contrôle de légalité

Structure Credit Municipal de Nancy (Siret : 26540130700011)
Service Credit Municipal de Nancy
Imprimé par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)
Date d'impression 15/04/2025 09:04:52

Nature Délibérations
Matière Finances locales | Decisions budgetaires
Référence de l'acte **0012025**
Designation Compte financier
Date de décision 19/03/2025

Transmission au contrôle de légalité

Déposé le 06/04/2025 - 15:46:07 par CELIA BONIFACE-AYAD (MA54395-594)

Emis le 07/04/2025 - 04:04:28

Accepté par la (Sous-)Préfecture

Réception à la (Sous-)Préfecture le 07/04/2025 - 04:30:02

Référence technique de l'AR : 054-265401307-20250319-0012025-DE

Certifié exécutoire le 07/04/2025

Acte principal DELIB_0012025FINANCE.pdf, 230 Ko, 2 page(s)
Annexes RAPPORTFINANCIERSIGNE.pdf, 1031 Ko, 11 page(s)
RAPPORT2024AVECSIGNATURECAC.pdf, 10105 Ko, 30 page(s)

Aperçu de l'acte principal

